



**PROCÈS-VERBAL  
A LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 10 mai 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le dix du mois de mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 4 mai 2023, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, en session ordinaire du mois de MAI, sous la présidence de de Monsieur Sébastien BERGER, Maire.

**Étaient convoqués pour le Conseil Municipal :**

MM. BERGER, CARRÉ, DAUZON, BUSTON, PELGER, CHERRIÈRE, MINIER, LOBRY, MOREAU  
et MMES GARCIA, ORY, HUET, PLOQUIN, COTTINEAU, BUSTON

Les convocations individuelles comprenant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux élus le 04/05/2023. Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13/04/2023 a été transmis par écrit aux élus le 04/05/2023. Le fil conducteur de la réunion du 10/05/2023 a été transmis par écrit aux élus le 05/05/2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/05/2023.

**Excusé :**

**Représentée :** Sophie ORY donne pouvoir à Brigitte GARCIA.

**Absents :** Gabriel BUSTON, Thierry CHERRIÈRE, Frédéric MOREAU, Laurence PLOQUIN arrive au point 4.1) DCM n°2023-26 – Inscription d'itinéraires au plan départemental des itinéraires et de randonnée (PDIPR) – Parcours de trail permanents et Catherine BUSTON.

**Ordre du jour :**

- Désignation du secrétaire de séance
- **DCM n°2023-25 - Approbation du procès-verbal du 13 avril 2023**
- Décisions du Maire et des adjoints dans le cadre de leurs délégations de signature
- Délibérations :
  - o **Environnement :**
    - **DCM n°2023-26 – Inscription d'itinéraires au plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnée (PDIPR) – Parcours de trail permanents**
  - o **Finances :**
    - **DCM n°2023-27 - Décisions modificatives n°1 – Budget Principal (MR BRICOLAGE – Matériels ST)**
    - **DCM n°2023-28 – Diminution loyer communal pour locataire situé au 22, avenue Saint Vincent a subi une surconsommation électrique**
  - o **Marché public :**
    - **DCM n°2023-29 – Reconstruction de l'église suite à la tornade du 19 juin 2021 - Autorisation de signature du marché de maîtrise d'œuvre**
  - o **Ressources humaines :**
    - **DCM n°2023-30 – Création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences**
- Dates à retenir :
  - o jeudi 11 mai à 19h à la salle des Bons Amis : réunion publique PADD, présence de tous souhaités
  - o vendredi 12 mai à 19h30 au stade : AG du foot
  - o mardi 30 mai à 19h : conseil communautaire
- Questions diverses à ajouter et tour de table
- Rappel des dates des prochaines réunions :
  - o Réunion de travail : mercredi 31 mai 2023 à 18h30 en mairie
  - o CM : **vendredi 9 juin 2023** à 18h30 en mairie

### 1) Désignation du secrétaire de séance

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le secrétaire de séance sera **Mme Brigitte GARCIA** conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### 2) DCM n°2023-25 - Approbation du compte-rendu du 13/04/2023

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30, soumet à l'approbation le compte-rendu de la séance du dernier Conseil Municipal du 13 avril 2023 (et les remarques éventuelles), qui a préalablement été envoyé à chaque conseiller.

#### Résultat du vote :

Pour : 9+1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Ce procès-verbal est approuvé, **à l'unanimité des suffrages exprimés.**

### 3) Décisions du Maire et des adjoints dans le cadre de leurs délégations de signature

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020-18 portant délégations d'attributions du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Vu les délibérations n° 2020-40 et n°2020-41 complémentaires à la DCM n°2020-18 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire,

Vu les arrêtés n° 2020-24, 2020-26, 2020-27 et 2022-55 portant délégations de fonctions et de signatures aux adjoints,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

#### Commande publique :

N°	Date de signature	Signataire	Objet/ Domaine	Observations	Fournisseurs	Montant TTC
2023-55	12/04/23	SB	URBANISME	DIA 50008 Renonciation au DPU 95, rue de la Martellière B 1586 Prix de vente : 220 000,00€	SARL TOURAINE LATHAN NOTAIRES Me BERTONCINI Nicolas	
2023-56	12/04/23	SB	URBANISME	DIA 50009 Renonciation au DPU 2095, route d'Allonnes D1558 Prix de vente : 95 000,00€	BDM Notaires à VERNOIL-LE- FOURRIER	
2023-57	12/04/23	SB	Commande Publique	Brosse universelle aspirateur école	PLG	16.98 €
2023-58	12/04/23	SB	Commande Publique	Adhésion 2022	FONDATION DU PATRIMOINE	200.00 €
2023-59	17/04/23	BG	Commande Publique	Devis n°30549-30549- 23/76138 ADAV - DVD	ADAV	414.35 €
2023-60	19/04/23	JPC	Commande Publique	Aménagement placard accueil mairie	EMA	4 158.00 €

2023-61	19/04/23	JPC	Commande Publique	Mur d'enceinte école	Nicolas MIGNOT	5 078.50 €
2023-62	19/04/23	JPC	Commande Publique	Menuiseries fournil et laboratoire boulangerie	EIRL STEPHANE HAUDEBAULT	2 719.26 €
2023-63	19/04/23	JPC	Commande Publique	Volet roulant logement 36, av St Vincent	EIRL STEPHANE HAUDEBAULT	812.02 €
2023-64	19/04/23	JPC	Commande Publique	Radiateurs logement boucherie	VN ELECTRICITE	2 243.99 €
2023-65	19/04/23	JPC	Commande Publique	Dallage sol ex bâtiment Chapelot	Nicolas MIGNOT	6 404.42 €
2023-66	19/04/23	ED	Commande Publique	Panneaux et barrières	AXIMUM-SES	6 528.99 €
2023-67	19/04/23	ED	Commande Publique	Trottoir Le Grollai	EUROVIA	35 251.10 €
2023-68	19/04/23	JPC	Commande Publique	4 extincteurs	JP SECURITE	755.70 €
2023-69	19/04/23	ED	Commande Publique	2 pneus arrière tracteur Landini	POINT S	2 285.30 €
2023-70	19/04/23	ED	Commande Publique	Tracteur kubota radiateur	FERME & JARDIN	1 380.72 €
2023-71	19/04/23	ED	Commande Publique	Pompage nettoyage séparateur à hydrocarbure ST	SARP CENTRE OUEST	1 182.00 €
2023-72	19/04/23	ED	Commande Publique	Curage de viers réseaux eaux pluviales (Rue du Clos Caslot-ST et Rue du Port Guyet & Port des Grenelles)	SARP CENTRE OUEST	2 019.60 €
2023-73	19/04/23	ED	Commande Publique	Profilvolia & gravillonnage (Chemin de Beau Puy, route du Piassereau)	EUROVIA	62 319.41 €
2023-74	19/04/23	ED	Commande Publique	Elagage lamier 8h	ETS MASSON SYLVIE	940.80 €
2023-75	19/04/23	ED	Commande Publique	MAD pelle pneu ou chenille (3 jours)	MOREAU Transports	2 160.00 €
2023-76	19/04/23	JPC	Commande Publique	Travaux de pose de plinthes, étanchéité boucherie	Freddy GRIGNY	1 242.00 €
2023-77	19/04/23	JPC	Commande Publique	Changement paroi douche logement 38, avenue St Vincent	TREGRET	1 204.90 €
2023-78	19/04/23	JPC	Commande Publique	Réparation fissure de plinthes à la cantine	Freddy GRIGNY	456.00 €
2023-79	19/04/23	JPC	Commande Publique	Tôle bac bleu floqué sur 120m² à la salle de sport	SARL DAVID PÈRE ET FILS	6 060.00 €
2023-80	19/04/23	BG	Commande Publique	Fleurissement 2023	PRIM'PLANT	1 887.58 €
2023-81	19/04/23	ED	Commande Publique	Produit pour étanchéité pour prises de courant	PURODOR-MAROSAM	250.22 €
2023-82	19/04/23	ED	Commande Publique	Produit pour entretien véhicules ST et démoissant	LABORATOIRES ACI	1 151.28 €
2023-83	19/04/23	ED	Commande Publique	Souffleur à dos, tarière, mèches	ESPACE MOTOCULTURE DU VERON	2 940.00 €
2023-84	19/04/23	ED	Commande Publique	Scie sauteuse, perceuse, visseuse, ponçuse, scie sabre	MR BRICOLAGE	1 024.56 €

2023-85	21/04/23	BG	Commande Publique	Devis n°D1900005350 Bac à albums avec roulettes Tapis et galets	WESCO	611.28 €
2023-86	21/04/23	BG	Commande Publique	Devis n°79 Livres bibliothèque	LIBER&VOUS	200.82 €
2023-87	21/04/23	BG	Commande Publique	Devis n°78 Livres bibliothèque	LIBER&VOUS	461.76 €
2023-88	24/04/23	SB	URBANSIME	DIA 50010 Renonciation au DPU LE GROLLAI ZA 234 Prix de vente : 66 432€	SCP LDP2A	
2023-89	25/04/23	SB	Commande Publique	Suivi hygiène cantine	INOVALYS	561.04 €
2023-90	27/04/23	SB	Commande Publique	Dépannage élévateur PMR école	SIMPLY ACCESS	2 439.76 €
2023-91	02/05/23	ED	Commande Publique	Changement vitre sur portière tracteur Landini suite sinistre du 17/04/2023	FAIGNANT AGRI VITI	681.53 €
2023-92	04/05/23	SB	Commande Publique	Produits entretien cantine	CHRISTIN PROFESSIONNEL	139.38 €
2023-93	09/05/23	SB	Commande Publique	Assistance technique à donneur d'ordre et honoraires d'ATDO- MOE dans le cadre de la mise en œuvre des OLD	ONF	500.40 €

#### Décisions :

N° des décisions inscrites au registre des délibérations	Date de signature	Signataire	Motif	Entités	Montant TTC
2023-04	13/04/2023	SB	Acceptation indemnité de sinistre suite accident sur tête de pont du 01/11/2022	AREAS	3 935.70€ + 1 311.90€
2023-05	25/04/2023	SB	Acceptation indemnité de sinistre suite bris de vitre de portière sur tracteur Landini le 06/10/2022	AREAS	721.63€
2023-06	27/04/2023	SB	Acceptation indemnité de sinistre suite tornade du 19/06/2021	AREAS	999 255.00€

#### 4) DÉLIBÉRATIONS

### ENVIRONNEMENT

#### 4.1) DCM n°2023-26 – Inscription d'itinéraires au plan départemental des itinéraires et de randonnée (PDIPR) – Parcours de trail permanents

Suite au retour du service de l'action culturelle, des sports et de la vie associative du conseil départemental, la délibération doit lister les numéros des chemins ruraux et parcelles de notre commune ce qui représente un travail conséquent avant son passage en Conseil Municipal.

De plus, les élus souhaitent rencontrer M. DUBAS de l'association Sport Nature Bourgueillois afin de proposer de mettre en place une convention entre l'association et la commune de Saint Nicolas de Bourgueil pour leur faire entretenir ce parcours.

En effet, la collectivité n'a pas la capacité financière ni technique pour le prendre à sa charge. Si tel n'était pas le cas, la commune ne solliciterait pas l'inscription d'itinéraires au plan départemental des itinéraires et de randonnée (PDIPR).

Ainsi, ce projet est reporté le cas échéant à un prochain Conseil Municipal.

---

## FINANCES

---

### 4.1) DCM n°2023-26 – Décisions modificatives n°1 – Budget Principal (MR BRICOLAGE – Matériels ST)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour pouvoir effectuer le règlement de l'achat du matériel du service technique avec un coût supplémentaire vis-à-vis le devis puisque sa date de validité garantissant les prix n'était que d'un mois, qui n'était pas compris dans le budget prévisionnel de l'exercice, il est nécessaire d'effectuer les décisions modificatives ci-après :

Objet des dépenses	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
Ajustement budget	020	- 42,47	21571 op. 360	42,47

Résultat du vote :

Pour : 10+1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **APPROUVE** les décisions modificatives indiquées ci-dessus.

### 4.2) DCM n°2023-27 – Diminution du loyer communal pour locataire situé au 22, avenue Saint Vincent pour avoir subi une surconsommation électrique

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'en raison d'une surconsommation électrique malgré la non occupation des lieux par le locataire, il propose d'annuler à titre exceptionnel une partie d'un loyer sur la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2023.

Considérant la nécessité de prendre des mesures pour alléger les charges de ce locataire de la commune, en particulier l'annulation d'une partie d'un loyer communal couvrant la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2023 inclus,

Considérant que Mme ROBIN est absente de son logement, il est proposé d'annuler une partie du loyer sur la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2023 inclus,

Après échange, il est proposé de réduire le loyer de 50% sur cette période.

Résultat du vote :

Pour : 10+1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **DÉCIDE** d'annuler une partie du loyer communal de la commune sur la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2023 inclus de Mme ROBIN, soit de 50%.
- **AJOUTE** que cette annulation d'un montant total de 101,23 € figurera au budget 2023 en charge exceptionnelle à l'article 6718.

---

## MARCHÉ PUBLIC

---

### 4.3) DCM n°2023-28 – Marché de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de l'église suite à la tornade du 19 juin 2021

Le Conseil Municipal,

M. le Maire expose qu'à la suite de la réalisation du diagnostic de l'église, une consultation de maîtrise d'œuvre pour procéder à sa reconstruction suite à la tornade du 19 juin 2021 a été lancée le 18 janvier 2023 selon la procédure de l'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

Il s'agit de confier au maître d'œuvre retenu une mission complète de maîtrise d'œuvre (« mission de base ») conformément aux articles L.2431-1 à L.2431-3, R.2431-4 à R.2431-7 et R.2431-19 à R.2431-23 du Code de la commande publique) : études d'avant-projet (AVP), études de projet (PRO), assistance pour la passation des marchés de travaux (ACT), conformité des études d'exécution (VISA), direction de l'exécution des marchés (DET), assistance pour les opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR). Une mission complémentaire obligatoire est demandée : l'ordonnancement, le pilotage et la coordination (OPC).

L'estimation prévisionnelle des travaux est évaluée à la somme de 1 800 000 € HT.

La date limite de remise des offres était fixée au 16 mars 2023 à 12h00.

6 offres ont été réceptionnées dans les délais et ont été examinées par la commission d'appel d'offres du 25 avril 2023 au regard des critères pondérés suivants :

- Valeur technique appréciée au regard du contenu du mémoire justificatif : 70% soit :
  - Approche méthodologique (20 %) ;
  - Compétences spécifiques de l'équipe (15%) ;
  - Calendrier prévisionnel de l'opération compris optimisation (15%) ;
  - Références (20%).
- Montant des honoraires : 30 %. Le critère « montant des honoraires » est noté de la façon suivante :  $Note = 30 \times (\text{Montant de l'offre la moins disante acceptable} / \text{montant de l'offre analysée})$ .

L'offre du groupement composé de la société MOREAU BOKTOR Architectes (mandataire, architecte du patrimoine), de la SARL SABOUREAU INGÉNIERIE (économie de la construction) et de LE BE ASSOCIÉS (BET structures) est arrivée en première position. Le forfait provisoire de rémunération est de 132 640 €HT (taux de rémunération à 8 %) et la mission complémentaire obligatoire à 16 580 € HT, soit un total de 149 220 € HT.

Vu l'article L. 2122-21 6° du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2020-18 du Conseil Municipal du 10 juin 2020 ne donnant pas délégation à Monsieur le Maire en matière de marchés publics lorsque le montant de ces derniers dépasse le seuil de 15 000 € ;

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 25 avril 2023 pour attribuer le marché ;

Considérant la note obtenue par le groupement MOREAU BOKTOR ARCHITECTES ;

Considérant que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal ;

Résultat du vote :

Pour : 10+1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**



- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer le marché de maîtrise d'œuvre à intervenir ainsi que toutes les pièces nécessaires, et ses éventuels avenants avec le groupement composé de la société MOREAU BOKTOR Architectes – 32, rue de la Pierre - 37 100 Tours (mandataire, architecte du patrimoine), de la SARL SABOUREAU INGÉNIERIE- 104, avenue Maginot - CS 77331 - 37 073 Tours CEDEX 2 (économie de la construction) et de LE BE ASSOCIÉS – 24, rue Laure Siebold - 69009 LYON (BET structures), pour un montant de 132 640 € HT pour l'offre de base et 16 580 € HT pour la mission complémentaire obligatoire OPC, soit un total de 149 220 € HT.
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal au compte 2313, opération 370.

---

## RESSOURCES HUMAINES

---

### 4.4) DCM n°2023-29 – Création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les parcours emploi compétences (PEC), déployés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 s'inscrivent dans le cadre de CUI-CAE pour le secteur non-marchand prévu par le code du travail.

Ce dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'État.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération n°2021-77 en date du 21/10/2021 avait créé un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences à compter du 03/01/2022 jusqu'au 02/01/2023 d'une durée hebdomadaire de travail de 35 heures, puis une délibération n°2022-76 bis en date du 14 décembre 2022 avait créé un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences à compter du 03/01/2023 jusqu'au 02/07/2023 d'une durée hebdomadaire de travail de 35 heures.

Monsieur le Maire précise que le taux fixé par l'arrêté du préfet de région est de 80% et que la durée de l'aide retenue pour le calcul de cette aide pour le 1<sup>er</sup> contrat était à hauteur de 30h et de 20h pour le 2<sup>nd</sup> contrat.

Monsieur le Maire ajoute que suite à cette réduction d'aide, le contrat de travail allant du 03/01 au 02/07/2023 a été porté à hauteur de 30/35<sup>ème</sup>.

**Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences, à compter du 03 juillet 2023, dans les conditions suivantes et selon la durée hebdomadaire de prise en charge fixée par décision de la Région :**

- Contenu du poste :
  - Maintenir en état de fonctionnement et de propreté les surfaces et abords de la collectivité.
  - Entretien des espaces verts de la collectivité.
  - Maintenir en état de fonctionnement et effectuer les travaux de petite manutention sur les bâtiments et la voirie.
  - Assurer l'entretien courant des machines, des matériels et du local utilisés.
- Durée du contrat : 6 mois

- Durée hebdomadaire de travail : 35 h
- Rémunération : SMIC

Résultat du vote :

Pour : 10+1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

**Vu** le Code du Travail,

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale,

**Vu** la circulaire n° DGEF/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes éloignées de l'emploi,

**Vu** l'arrêté de la Préfecture de la Région Centre-Val de Loire en date du 25 janvier 2018,

### DÉCIDE

**Article 1 :** d'adopter la proposition du Maire.

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement et à signer tout document relatif à ce dispositif.

**Article 3 :** d'inscrire au budget les crédits correspondants.

#### 5) Dates à retenir :

- jeudi 11 mai à 19h à la salle des Bons Amis : réunion publique PADD, présence de tous souhaités
- vendredi 12 mai à 19h30 au stade : AG du foot
- mardi 30 mai à 19h : conseil communautaire
- vendredi 02 juin à 10h : réunion pour les OLD à Gizeux à la SDF

#### 6) Questions diverses à ajouter

**M. le Maire demande aux élus, s'ils ont des questions diverses à ajouter à l'ordre du jour ?**

Aucune question à ajouter.

#### 7) Rappel des dates des prochaines réunions

Réunion de travail :

- M. le Maire rappelle que la date de la réunion de travail est fixée au **mercredi 31 mai 2023** à 18h30 en Mairie.

Conseil Municipal :

- M. le Maire informe que la date du prochain conseil municipal est fixée au **vendredi 9 juin 2023** à 18h30 en Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19 heures 45.

Le secrétaire de séance,  
Brigitte GARCIA



Le Maire,  
Sébastien BERGER

